

Les réponses "correctes" ci-dessous suivent les recommandations du Swiss NPO-Code. Elles ne sont en aucun cas absolues, mais elles vous indiquent si vous êtes sur le chemin d'une bonne gouvernance.

Tâches	Evaluation de votre réponse	Recommandation Swiss NPO-Code
Aide à prendre des décisions et les met en application		Direction
Approuve la vision et la stratégie		AG
Approuve le plan financier et le budget		Comité
Approuve le rapport annuel et les comptes annuels		AG
Assure une utilisation transparente des moyens		Comité
Constitue des commissions permanentes ou temporaires pour l'aides dans ses tâches		Comité
Décide de la dissolution et de la modification de la forme juridique de l'organisation		AG
Définit les conditions et la procédure pour la destitution des membres du Comité		AG
Définit les groupes cibles et l'orientation stratégique de l'organisation		Comité
Définit les principes régissant les finances, la comptabilité et le contrôle		Comité
Définit le cercle des membres de l'organisation		AG
Définit le droit de vote des membres de l'organisation		AG
Délègue si nécessaire des tâches à la Direction		Comité
Désigne les membres du Comité		AG
Désigne, surveille et licencie les personnes qui ont la charge de la Direction		Comité
Détermine une structure adaptée au but et à la taille de l'organisation		AG
Dirige et surveille l'utilisation des moyens nécessaires pour atteindre le but fixé		Comité
Donne leur décharge aux membres du Comité		AG
Édicte les statuts et la charte		AG
Est responsable vis-à-vis de du Comité		Direction
Informe de façon ponctuelle et exhaustive des points importants pour l'exécution de ses tâches		Direction
Informe régulièrement ses membres et donateurs des activités de l'organisation		Comité
Maintient sa surveillance et sa responsabilité sur les tâches déléguées à la		Comité
Participe généralement aux séances de l'organe supérieur avec voix consultative		Direction
Pense et agit avec anticipation, soumet des propositions et des idées		Direction
Pourvoit à un encadrement compétent des collaborateurs honorifiques et		Comité
Prend connaissance du plan financier et de la stratégie adoptée		AG
Prépare les affaires du Comité et en exécute les décisions		Direction
Règle la structure et les responsabilités de la Direction		Comité
Règle le contrôle et la surveillance de l'activité courante		AG
Règle les conditions et la procédure pour l'élection des membres du Comité		AG
Soumet le rapport d'activités à l'approbation des membres		Comité
Soumet les comptes annuels à l'approbation des membres		Comité
Veille à l'adéquation des tâches, compétences et responsabilités des organes		AG
<b>Votre moyenne:</b>	<b>0.0</b>	<b>0/34</b>